



Règlement du concours ECOLE « Mon EURO 2016 »

SAISON 2014/2015

ARTICLE 1 : L'objet de l'opération

A l'occasion de l'UEFA EURO 2016 de football, la Fédération Française de Football (FFF), le Ministère de l'Education Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENESR) et l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP) se sont rapprochés, pour favoriser au sein des écoles, le développement d'actions sportives et culturelles liées à cette compétition internationale de football.

L'appel à projets « **Mon EURO 2016** » a pour objet de valoriser les projets sportifs et culturels menés dans les écoles autour de l'UEFA EURO 2016 de football organisé en France du 10 juin au 10 juillet 2016.

Ce concours est organisé sur deux années scolaires consécutives :

- L'année scolaire 2014/2015
- L'année scolaire 2015/2016 (cf article 5 : le calendrier de l'opération).

ARTICLE 2 : Les destinataires du dispositif

L'appel à projets lancé par le MENESR, la FFF et l'USEP vise à récompenser des projets de classe, des projets d'école, des projets portés par l'USEP dûment portés par les équipes éducatives.

Sont éligibles à l'appel à projets, les classes de cycle 3 ayant participé (ou allant participer) à un cycle football sur le temps d'enseignement obligatoire lors de l'année scolaire en cours.

Les enseignants inscrits dans ce dispositif bénéficieront de soutien : formation, dotations en matériel, outils pédagogiques...

ARTICLE 3 : Les modalités de participation

L'inscription au concours doit être effectuée sur le site internet : <http://moneuro2016.fr/>

Un lien vers ce site internet est notamment disponible sur les sites du MENESR (eduscol.education.fr), de l'USEP (<http://u-s-e-p.org>) et de la FFF (<http://www.fff.fr>).

Le dépôt des productions doit être effectué auprès de la commission mixte départementale et plus précisément à l'attention du conseiller départemental du football d'animation du district par email (cf. liste en pièce jointe) et avant le vendredi 27 mars 2015 à midi.

Recommandations: informer le directeur d'école, l'I.E.N (ou son représentant). Etre capable de justifier de l'autorisation du droit à l'image pour les élèves.

Notification : Les jurys départementaux et nationaux se réservent la possibilité de contacter les porteurs de projet pour demander un complément d'information ou une pièce manquante au dossier.

ARTICLE 4 : La description du projet

Le projet se décline en 2 axes :

- **Projet sportif :**

Réalisation d'un cycle de football d'au moins 6 séances et participation à une rencontre.

- **Projet culturel :**

Réalisation d'une production artistique en lien avec le thème : « A la rencontre de l'Europe »



Règlement du concours ECOLE « Mon EURO 2016 »

SAISON 2014/2015

Chaque production doit être sous format numérique selon les caractéristiques indiquées ci-dessous :

| Type de fichier | Format | Durée maximum |
|------------------|---|----------------|
| Photo (10 max) | JPEG, PNG | Non applicable |
| Affiche – dessin | PDF | Non applicable |
| Vidéo | .avi, .wmv, .mov., DivX, .mkv, MPEG4, AVC, .flv | 3 min |
| Audio | Wav, mp, wma, aac | 3 min |

Une production transmise sous un format qui n'est pas listé ci-dessous ne sera pas recevable.

ARTICLE 5 : Le calendrier de l'opération

1. Le concours « **Mon EURO 2016** » sera officiellement lancée le **09 décembre 2014**.

Pour l'opération menée en 2014-2015 :

1. Phase départementale :

- Mardi 9 décembre 2014 : lancement du concours 2014-2015
- Vendredi 07 mars 2015 à minuit inclus : clôture des inscriptions
- vendredi 27 mars 2015 à midi : date limite de réception des productions
- Du lundi 7 avril au vendredi 10 avril 2015 : jurys départementaux
- Vendredi 17 avril 2015 à minuit inclus : transmission des productions départementales lauréates à la FFF par le jury départemental

2. Phase nationale :

- Du lundi 20 avril au mercredi 29 avril 2015 : jury national
- Du jeudi 30 avril au vendredi 07 mai 2015 : annonce des classes lauréates
- Du 27 mai 2015 au vendredi 29 mai 2015 : récompense nationale – « 24h avec Les Bleues »

Echéancier prévisionnel en 2015-2016 (Sous réserve) :

1. Phase départementale :

- Vendredi 29 mai 2015 : lancement du concours 2015-2016
- Vendredi 26 janvier 2016 à minuit inclus : clôture des inscriptions
- Mercredi 23 mars 2016 à minuit inclus : date limite de réception des productions
- Du lundi 4 avril au vendredi 8 avril 2016 : jurys départementaux
- Vendredi 15 avril 2016 à minuit inclus : transmission des productions départementales lauréates à la FFF par le jury départemental

2. Phase nationale :

- Du lundi 18 avril au jeudi 22 avril 2016 : jury national
- Du lundi 2 mai au vendredi 6 mai 2016 : annonce des classes lauréates
- Du 27 mai 2015 au vendredi 29 mai 2016 : récompenses nationales - « 24 avec Les Bleus » et places matches pour l'UEFA EURO 2016 »



Règlement du concours ECOLE « Mon EURO 2016 »

SAISON 2014/2015

ARTICLE 6 : La validation et la présélection des dossiers au niveau départemental

Le dossier sera soumis à une validation effectuée par des représentants de l'Education Nationale, de la FFF et de l'USEP lors du jury départemental.

Parmi l'ensemble des projets qui lui sont remontés, le jury départemental sélectionnera les projets à transmettre au jury national. Le nombre de projets pouvant être transmis varie selon le nombre de classes inscrites :

- Plus de 150 dossiers complets : 4 projets peuvent être transmis par département
- Entre 100 et 149 dossiers complets : 3 projets peuvent être transmis par département
- Entre 50 et 99 dossiers complets : 2 projets peuvent être transmis par département
- Moins de 50 dossiers complets : 1 projet peut être transmis par département.

La commission mixte départementale organisera une valorisation départementale des productions (rassemblements, animation, communication sites internet...) et une notification officielle communiquera sur la suite donnée

Sans être obligatoire, la composition du jury départemental ci-dessous est préconisée :

- 6 élèves dont 3 filles et 3 garçons ;
- 2 représentants du MENESR dont l'Inspecteur d'Académie ou son représentant ;
- 2 représentants du district ;
- 2 représentants de l'USEP.

D'autres partenaires locaux peuvent être membres du jury départemental.

Sans être obligatoire, une base d'évaluation selon quatre critères et trois niveaux par critère est préconisée (cf annexe du règlement).

Les écoles participantes au projet sportif et au projet culturel recevront un kit « Héritage » pour la pratique du football dans la limite des stocks disponibles.

ARTICLE 7 : Le jury national final

Le jury national sera composé de :

- 3 représentants du MENESR ;
- 3 représentants de la FFF ;
- 3 représentants de l'USEP.

D'autres partenaires du projet Mon Euro 2016 peuvent être membres du jury.

Il appliquera une base d'évaluation selon quatre critères et trois niveaux par critère. (cf annexe du règlement)

Parmi l'ensemble des projets qui lui sont remontés, le jury national sélectionnera 4 lauréats et une notification officielle des décisions sous format papier sera envoyée à chaque candidature reçue par le jury national.

Pour le concours 2014/2015, les classes lauréates du jury national auront pour récompense l'opportunité d'assister à un moment privilégié avec l'Equipe de France Féminines (lieu à déterminer) sur une opération libellée « 24H avec les Bleues » lors de leur stage de préparation à la Coupe du Monde au Canada en juin 2015. Chaque classe lauréate pourra être représentée par 30 personnes incluant les accompagnateurs. La FFF remboursera les frais de transport des lauréats à hauteur de 1000 EUR (mille euros) et prendra à sa charge les frais d'hébergement et de restauration des lauréats.



Règlement du concours ECOLE « Mon EURO 2016 »

SAISON 2014/2015

ARTICLE 8 : Confidentialité et liberté des informations

Conformément à loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants à l'opération disposent d'un droit d'accès, de vérification, de rectification ou même de radiation des informations les concernant, qu'ils peuvent exercer sur simple demande écrite à l'adresse suivante : cil.fff@fff.fr

ARTICLE 9 : Acceptation du règlement

La participation au concours « Mon Euro 2016 » implique l'acceptation totale et sans réserve des présentes modalités de participation.



ANNEXE DU REGLEMENT

A l'attention du jury départemental - proposition de grille d'évaluation:

| Critères | Questionnement | Assez bien | Bien | Très bien |
|-------------------------|---|------------|------|-----------|
| Thématique | La thématique est-elle pertinente ? Le choix de la production correspond-il bien aux thèmes proposés (Europe et Football) ? | | | |
| Originalité | La production de la classe est-elle originale ? Fait-elle appel à l'imagination ? Fait-elle référence aux « opérations plastiques » ? (reproduire, isoler, transformer, associer, choisir) | | | |
| Présentation | La présentation de la production est-elle bien numérisée ? Est-elle équilibrée, lisible et compréhensible ? | | | |
| Implication et ressenti | Tous les élèves ont-ils participé ? Les acteurs, danseurs (dans clips ou production dansée ou théâtre) ou auteurs, ont-ils fait preuve d'engagement, de concentration et de conviction ? La production suscite-t-elle l'empathie, le plaisir, l'émotion ou le rire ... ? | | | |

A l'attention du jury national - grille d'évaluation :

| Critères | Questionnement | Assez bien | Bien | Très bien |
|-------------------------|---|------------|------|-----------|
| thématique | La thématique est-elle pertinente ? Le choix de la production correspond-il bien aux thèmes proposés (Europe et Football) ? | | | |
| Originalité | La production de la classe est-elle originale ? Fait-elle appel à l'imagination ? Fait-elle référence aux « opérations plastiques » ? (reproduire, isoler, transformer, associer, choisir) | | | |
| Présentation | La présentation de la production est-elle bien numérisée ? Est-elle équilibrée, lisible et compréhensible ? | | | |
| Implication et ressenti | Tous les élèves ont-ils participé ? Les acteurs ou danseurs (dans clips ou production dansée ou théâtre), auteurs, ont-ils fait preuve d'engagement, de concentration et de conviction ? La production suscite-t-elle l'empathie, le plaisir, l'émotion ou le rire ... ? | | | |